



Turenne Investissement participe à la reprise de l'hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame

Paris, le 24 juillet 2015 : Turenne Investissement annonce aujourd’hui son entrée au capital de la société Louandre qui vient de racheter l’hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame, aux côtés du FCPR Turenne Hôtellerie et de Bpifrance Investissement, via un investissement de 0,9 million d’euros. Turenne Investissement s’appuie ainsi sur l’expertise de l’équipe de Turenne Hôtellerie.

Au cœur de la cinquième ville française, cet établissement de grande qualité bénéficie d’une capacité d’accueil de 198 chambres ainsi que d’une piscine extérieure sur le toit de l’hôtel, d’un jardin d’intérieur et d’une terrasse panoramique.

L’hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame est exploité dans le cadre d’un contrat de management de 12 ans sous l’enseigne Mercure.

Ce nouvel investissement s’inscrit parfaitement dans la stratégie de développement de Turenne Investissement dans le secteur porteur de l’hôtellerie. La Société a en effet déjà investi dans deux sociétés propriétaires d’établissements quatre étoiles: le Novotel Nancy Ouest (119 chambres) en 2012 et le Mercure Metz Centre (112 chambres) en 2013.

Avec cette nouvelle prise de participation, Turenne Investissement signe également sa troisième opération de l’année, après son investissement de 2,3 M€ en mars dernier dans le numéro 2 en France de l’aide à domicile **Bien à la Maison**, et son réinvestissement de 0,2 M€ en obligations convertibles dans la maison-mère de **Log'S**, PME spécialisée dans la logistique pour le e-commerce et la distribution.

A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant qu’investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l’industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Contacts

Turenne Investissement

François Lombard

Mathilde Graffin

Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication

Jean-Michel Marmillon

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 36 73

jmmarmillon@actus.fr

Caroline Lesage

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 79

clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l’Australie. Ce communiqué, et les informations qu’il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d’un ordre d’achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d’Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d’une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d’Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d’Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d’investissements visées à l’article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l’« Order »), (ii) aux personnes visées à l’article 49(1) (high net worth entities) de l’Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l’ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n’est destiné qu’à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumis à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s’y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d’être lié par les limitations.